



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS
Séance du 10 février 2026

N° 26.DGS.064

OBJET : Fixation du nombre des adjoints

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le DIX, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de FEVRIER sous la présidence de Monsieur Roger PELLENC et la désignation de Madame Corinne DUPAQUIER en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Henri LAFON, Marie Ange CONTÉ, Stéphane SAUVAGEON, Anne Priscille BAZELAIRE (à partir de 19h32), Lucien GALLAND, Nathalie BRAMIN, Jean Michel APPLANAT (jusqu'à 19h27), Corinne DUPAQUIER, Yves GUEDJ, Adjoints.

Bernard ALAMELLE, Michel AUTRAN (jusqu'à 19h27), Éric BANON, Jacques BARONE (jusqu'à 19h27), Christina BÉRARD, Nicole BLANC (à partir de 19h06), Pierre CRUMIÈRE (à partir de 20h00), Jacqueline DESCAMPS, Jean Jacques DIAS, Thierry DUBOIS, Pierre GABERT, Pierre GENIN, Anne Marie HUASCAR, Agathe JOSEPH (à partir de 18h42), Nadine LEHMANN-DRIES, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27), Cédric PERRY (à partir de 19h20), **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Marie-Christine AUDISIO à Henri LAFON, Virginie LEGRAND à Marie-Ange CONTÉ, Maryse SOUCHAY à Corinne DUPAQUIER, Christophe SUTEAU à Thierry DUBOIS, Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI (jusqu'à 19h32), Pierre CRUMIÈRE à Jérôme NARBONNE (jusqu'à 20h00), Caroline DANDRE à Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27)

Absents :

Valérie BARDISA, Jean Michel APPLANAT (à partir de 19h27), Michel AUTRAN (à partir de 19h27), Jacques BARONE (à partir de 19h27), Nicole BLANC (jusqu'à 19h06), Caroline DANDRE (à partir de 19h27), Agathe JOSEPH (jusqu'à 18h42), Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (à partir de 19h27), Cédric PERRY (jusqu'à 19h20)

Mes chers collègues,

Suite au retrait de délégation de Jean Michel APPLANAT, il est demandé au Conseil Municipal de fixer à nouveau le nombre des adjoints.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Pour PERTUIS, ce chiffre maximum est donc de 10.

Je propose au conseil municipal de fixer à 8 le nombre des adjoints pour PERTUIS.

Je vous rappelle que comme toutes les délibérations, cette dernière doit être prise à la majorité absolue des suffrages exprimés. Je vous propose de voter à main levée ».

Je mets donc au vote :

POUR le vote à main levée : **UNANIMITE**

CONTRE le vote à main levée : 0

Je mets donc au vote le nombre de 8 pour les adjoints :

Au vu de ce qui précède et ouï l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

► **ADOpte PAR :**

- **25 POUR**

- **8 ABSTENTIONS** (M. AUTRAN, JM. APPLANAT, J. BARONE, TVT. NGUYEN-TALIANA (+ 1), J. NARBONNE (+1) et AM. HUASCAR)

- **2 ABSENTS** (V. BARDISA ; C. PERRY)

Le nombre de 8 adjoints

Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.



La Secrétaire de séance,
Corinne DUPAQUIER.

Corinne DUPAQUIER | Elu CDR



Le 13 févr. 2026

Certifié exécutoire
Publié le 13 février 2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260213-26_DGS_064-DE

S²LO